



# Conseil économique et social

Distr. générale  
18 décembre 2017  
Français  
Original : anglais

---

## Commission de statistique

### Quarante-neuvième session

6-9 mars 2018

Point 4 f) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions soumises pour information : statistiques des technologies  
de l'information et des communications**

## **Rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement**

### **Note du Secrétaire général**

Conformément à la décision 2017/228 du Conseil économique et social et à l'usage établi, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique le rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement. On y trouvera un aperçu des travaux menés par le Partenariat depuis la quarante-septième session de la Commission en 2016, notamment la liste principale révisée d'indicateurs relatifs aux technologies de l'information et de la communication (TIC), et un point sur les progrès accomplis récemment en matière de statistiques relatives à l'économie numérique (notamment au commerce électronique et au commerce international des services fondés sur les TIC) et de mesure des déchets d'équipements électriques et électroniques. Le Partenariat y propose également d'établir une liste thématique d'indicateurs relatifs aux TIC devant permettre de suivre les progrès accomplis dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, à cet égard, souligne les défis que doivent relever les bureaux nationaux de statistique dans la production de données relatives aux TIC, notamment pour ce qui est du renforcement des capacités.

---

\* E/CN.3/2018/1.



## I. Introduction

1. Le Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications au service du développement a été institué en 2004 pour accroître l'offre de statistiques relatives aux TIC comparables sur le plan international<sup>1</sup>. Depuis lors, les statistiques relatives aux TIC figurent régulièrement à l'ordre du jour de la Commission de statistique, à qui le Partenariat a présenté un bilan de l'état d'avancement de ses travaux en 2005, 2007, 2009, 2010, 2012, 2014 et 2016 (voir [E/CN.3/2005/23](#), [E/CN.3/2007/5](#), [E/CN.3/2009/19](#), [E/CN.3/2010/28](#), [E/CN.3/2012/12](#), [E/CN.3/2014/8](#) et [E/CN.3/2016/13](#)).

2. La Commission de statistique a examiné la question des statistiques relatives aux TIC à ses trente-huitième, quarante-troisième, quarante-cinquième et quarante-septième session en 2007, 2012, 2014 et 2016. À sa quarante-septième session, reconnaissant que les TIC pouvaient favoriser la réalisation des objectifs de développement durable et que le secteur informatique était un fournisseur majeur de mégadonnées, la Commission a recommandé au Partenariat d'établir des directives pour faciliter la coopération avec différentes parties prenantes en vue de produire des statistiques à jour et de haute qualité sur les TIC et de tirer parti des avantages potentiels de l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle (voir [E/2016/24–E/CN.3/2016/34](#)). Elle a également prié le Partenariat de lui présenter en 2018 un rapport dans lequel il ferait le point sur les statistiques officielles relatives aux technologies de l'information et des communications et sur leur intégration au dispositif de suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cet égard, elle a recommandé d'intensifier les efforts visant à renforcer la capacité des systèmes nationaux de statistique de produire des données sur les technologies de l'information et des communications.

3. On trouvera dans le présent rapport une vue d'ensemble des travaux accomplis par le Partenariat depuis le dernier rapport qu'il a soumis à la Commission de statistique, en 2016, notamment en ce qui concerne le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

---

<sup>1</sup> Au mois de novembre 2017, le Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement étaient composé des entités suivantes : l'Union internationale des télécommunications ; l'Organisation de coopération et de développement économiques ; la CNUCED ; l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale ; la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ; la Commission économique pour l'Afrique ; le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ; l'Office statistique de l'Union européenne ; le Programme des Nations Unies pour l'environnement ; le Secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination ; le Programme Sustainable Cycles du Vice-rectorat de l'Université des Nations Unies en Europe ; la Banque mondiale ; l'Organisation internationale du Travail.

## II. Progrès récents de la statistique relative aux technologies de l'information et de la communication

### A. Liste principale d'indicateurs relatifs aux technologies de l'information et de la communication, définitions et normes statistiques

4. L'une des principales réalisations du Partenariat a été l'établissement de la liste principale d'indicateurs relatifs aux TIC, qui a été approuvée en 2007 par la Commission de statistique à sa trente-huitième session, puis modifiée à ses quarante-troisième, quarante-cinquième et quarante-septième sessions (voir [E/CN.3/2007/5](#), [E/CN.3/2012/12](#), [E/CN.3/2014/8](#) et [E/CN.3/2016/34](#)). Cette liste, qui a servi de base pour la collecte, dans le monde entier, de statistiques relatives aux TIC qui soient comparables au niveau international, porte sur les domaines suivants : l'infrastructure informatique et l'accès aux TIC ; l'accès des ménages et des particuliers aux TIC et l'utilisation qu'ils en font ; l'utilisation des TIC par les entreprises ; le secteur du numérique ; les échanges de biens et services fondés sur les TIC ; l'utilisation des TIC dans l'éducation ; l'administration en ligne ; les déchets d'équipements électriques et électroniques<sup>2</sup>. Le principal objet de cette liste est d'aider les pays qui recueillent (ou prévoient de recueillir) des statistiques sur les TIC à produire des données de grande qualité qui soient comparables sur le plan international. À cette fin, les indicateurs reposent à la fois sur l'utilisation de normes statistiques et de métadonnées.

5. Dans le cadre du Partenariat, l'Union internationale des télécommunications (UIT) est chargée de recueillir, d'harmoniser et de diffuser les données relevant des indicateurs de base relatifs à l'accès des ménages aux TIC et à leur utilisation, et revoit régulièrement la définition des indicateurs pour garantir qu'ils restent pertinents au regard de l'évolution rapide du secteur. Le Groupe d'experts sur les indicateurs des télécommunications/TIC (815 membres) et le Groupe d'experts sur les indicateurs d'utilisation des TIC par les ménages (554 membres) travaillent dans le cadre de forums en ligne et rendent compte des conclusions de leurs travaux à l'occasion du Colloque sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde, dont la 17<sup>e</sup> édition, la plus récente, s'est tenue à Hammamet (Tunisie) en novembre 2017. Le Partenariat y a présenté ses derniers travaux, portant notamment sur les nouveaux indicateurs relatifs au commerce électronique (voir annexe) et sur l'inclusion des smartphones comme nouvelle sous-catégorie des indicateurs suivants :

- HH3 proportion de ménages disposant d'un téléphone ;
- HH10 proportion de la population utilisant un téléphone mobile ou cellulaire ;
- HH18 proportion de la population possédant un téléphone mobile.

Ces indicateurs seront intégrés au Manuel sur la mesure de l'accès des ménages et des particuliers aux technologies de l'information et de la communication et de l'utilisation de ces technologies.

6. En 2016, le groupe de travail chargé par le Partenariat de recueillir des données sur les services informatiques et télématiques ou fondés sur les TIC a proposé d'ajouter à la liste principale quatre indicateurs relatifs aux importations et

<sup>2</sup> Voir [www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/coreindicators/Core-List-of-Indicators\\_March2016.pdf](http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/coreindicators/Core-List-of-Indicators_March2016.pdf).

aux exportations des services en question (voir E/CN.3/2016/13). Dans le prolongement de cette proposition, la CNUCED a fourni en 2017 une assistance technique au lancement, dans des entreprises costariciennes, indiennes et thaïlandaises, d'enquêtes pilotes concernant les exportations de services fondés sur les TIC. Ces enquêtes sont administrées par les organismes nationaux de statistique en collaboration avec le secteur privé. L'objectif est de faciliter la production, par ces organismes, de statistiques officielles sur le commerce international des services fondés sur les TIC. Une première série de résultats préliminaires a été présentée à l'occasion d'une réunion d'experts en novembre 2017, et les enseignements tirés du premier volet du projet sont actuellement pris en compte dans le cadre de la révision du modèle de questionnaire et des principes méthodologiques des enquêtes. Les principales constatations qui en seront retirées figureront dans un rapport que la CNUCED établira en 2018. D'autres pays ont exprimé leur souhait de procéder à des enquêtes similaires<sup>3</sup>.

### **III. Les statistiques sur les technologies de l'information et des communications : un outil de mesure des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

7. À sa quarante-huitième session, en mars 2017, la Commission de statistique a approuvé le cadre global d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable élaboré en mars 2016 par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé de la question. Ce cadre comprend 232 indicateurs, dont sept seulement portent sur les TIC. Il est pourtant admis que l'informatique est un facteur déterminant du développement et la place que celle-ci est appelée à prendre dans la réalisation des objectifs de développement durable a été soulignée par l'ensemble des acteurs du secteur, notamment au Sommet mondial sur la société de l'information, ainsi que par la Commission de la science et de la technique au service du développement et le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information. Il importe donc de disposer de statistiques relatives aux domaines sur lesquels les TIC auront des incidences et d'en assurer le suivi.

8. C'est dans cette optique que le Partenariat a créé un groupe de travail sur les TIC au service des objectifs de développement durable chargé de proposer une liste thématique d'indicateurs pouvant servir à mesurer l'offre et l'utilisation de ces technologies dans des domaines relevant des objectifs de développement durable auquel aucun indicateur du cadre global actuel ne s'applique. Cette liste pourrait notamment porter sur les compétences informatiques, le commerce électronique, l'inclusion financière, l'administration en ligne et les déchets d'équipements électriques et électroniques. Le groupe de travail cherchera à améliorer encore la disponibilité de données ventilées pour les indicateurs de la liste thématique comme pour ceux du cadre global de mesure des progrès accomplis dans la réalisation des

---

<sup>3</sup> S'agissant des nouveaux indicateurs portant sur les ménages et le commerce électronique et les travaux menés concernant la mesure du commerce international de services fondés sur les TIC, la mesure du commerce électronique transfrontière suscite de plus en plus l'intérêt des pays. La CNUCED collabore avec des organisations qui n'appartiennent pas au Partenariat afin de trouver des moyens de recueillir des données sur ce sujet, notamment au moyen d'enquêtes menées dans les entreprises (voir [http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/tn\\_unctad\\_ict4d06\\_en.pdf](http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/tn_unctad_ict4d06_en.pdf)).

objectifs de développement durable. Tous les membres du Partenariat et tous autres organismes ou parties concernés sont invités à rejoindre le groupe de travail.

9. Créé en janvier 2017, le groupe de travail s'est réuni pour la première fois en juin 2017 à l'occasion du Forum de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information qui s'est tenu à Genève pendant la session thématique organisée par le Partenariat. Son mandat court de 2017 à 2020 et pourra être prorogé jusqu'en 2030, afin de lui permettre de tenir compte, dans ses travaux, de l'évolution des débats concernant les objectifs de développement durable.

10. En mai 2017, le Partenariat a soumis au Forum politique de haut niveau pour le développement durable un document portant sur les indicateurs propres à mesurer la part des TIC dans le développement durable qu'il faudrait examiner au même titre que ceux du cadre global de suivi des objectifs de développement durable<sup>4</sup>. Le Partenariat a recensé 30 cibles pour lesquelles il serait utile de disposer d'indicateurs supplémentaires sur les incidences des TIC sur les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs. Le Forum politique de haut niveau a reconnu que le manque de statistiques et de données officielles comme de mécanismes de suivi efficaces continuaient de gêner l'évaluation des progrès accomplis, en particulier au niveau des cibles définies pour chacun des objectifs de développement durable<sup>5</sup>.

11. De plus, une contribution axée sur l'objectif n° 12 (Établir des modes de consommation et de production durables) a été établie après la publication en 2015 des directives sur les statistiques relatives aux déchets d'équipements électriques et électroniques élaborées par le groupe de travail du Partenariat chargé de cette question. En 2017, l'UIT, l'Université des Nations Unies et l'Association internationale pour la gestion des déchets solides ont formé le Partenariat mondial pour les statistiques relatives aux déchets d'équipements électriques et électroniques, dont l'objectif est de renforcer les capacités des pays à produire des statistiques fiables et comparables sur le sujet et de les rassembler dans une base de données mondiale pour suivre les évolutions du domaine au fil du temps et en tenir informés les responsables politiques et le secteur privé. En novembre 2017, ce nouveau Partenariat a publié le rapport *Global e-waste Monitor 2017*, qui analyse en détail le problème des déchets d'équipements électriques et électroniques soulignant notamment que seuls 41 pays recueillent sur ce sujet des statistiques comparables à l'échelle internationale, et comprend les estimations du volume de déchets de ce type produits en 2017. L'objectif du Partenariat mondial pour les statistiques relatives aux déchets d'équipements électriques et électroniques est de recenser les possibilités de recyclage et les bonnes pratiques de gestion de ces déchets au niveau mondial, et de nouer un dialogue avec des partenaires des secteurs public et privé intéressés par la question.

12. En dernier lieu, le Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement a organisé, dans le cadre du quinzième Colloque sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde tenu en novembre 2017, un dialogue sur la manière dont le suivi de l'économie numérique pourrait aider les États à atteindre les objectifs de développement durable. Les participants ont observé que la numérisation avait

---

<sup>4</sup> Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/14826ict.pdf>.

<sup>5</sup> Voir [https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/16673HLPF\\_2017\\_Presidents\\_summary.pdf](https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/16673HLPF_2017_Presidents_summary.pdf).

transformé le monde et que l'économie numérique avait de fortes incidences sur les échanges, le commerce, la main d'œuvre et les politiques publiques, notamment celles touchant à l'accès aux réseaux, à l'utilisation de l'informatique, aux compétences dans ce domaine, à la sécurité et à la vie privée et à la coordination stratégique<sup>6</sup>.

#### **IV. Utilisation des mégadonnées en statistique des technologies de l'information et de la communication**

13. L'essor des TIC a entraîné une multiplication des sources de données, et notamment de mégadonnées, provenant en particulier du secteur informatique privé. L'UIT cherche des moyens innovants d'utiliser le potentiel d'information que recèlent les mégadonnées pour combler des lacunes importantes. Ce sujet a été abordé à l'occasion des différents colloques sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde organisés entre 2013 et 2017 et dans les travaux du Groupe d'experts sur les indicateurs d'utilisation des TIC par les ménages. L'UIT prend en outre une part active aux travaux du Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle par l'intermédiaire de ses groupes de travail sur les méthodologies, les compétences et le renforcement des capacités informatiques, ainsi que sur l'exploitation des téléphones mobiles, des satellites et des réseaux sociaux dans le cadre de la statistique officielle.

14. Contribution essentielle à la recherche de nouvelles sources de données au service de la statistique officielle, l'UIT a lancé en juin 2016 un projet pilote sur l'utilisation des mégadonnées aux fins de l'extraction de données qualitatives et quantitatives sur la société de l'information. Ce projet consistait en six études pilotes conduites dans différents pays (Colombie, Émirats arabes unis, Géorgie, Kenya, Philippines et Suède) en vue de déterminer la façon dont il serait possible, à partir des mégadonnées issues du secteur informatique privé, notamment des opérateurs de télécommunications, de produire de nouveaux indicateurs ou de préciser les indicateurs existants concernant la société de l'information. L'initiative a abouti à la publication d'un document présentant notamment des indicateurs et des méthodologies fondés sur les mégadonnées. Le document en question et les enseignements tirés de l'expérience par les pays pilotes peuvent servir de référence aux pays qui souhaiteraient conduire des activités de même nature.

15. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) s'est également penchée sur le recours aux mégadonnées concernant l'utilisation des TIC dans l'éducation. Lors de l'édition 2017 du Forum international sur les TIC et le programme Éducation 2030, tenue à Qingdao (Chine), les participants ont noté que l'examen et le suivi des données relatives à l'offre et à l'utilisation des TIC étaient indispensables à l'établissement de politiques fondées sur les faits. Les données ventilées par sexe, par âge, par niveau d'éducation, par catégorie socio-économique et autres variables clefs sont particulièrement utiles pour dégager des indicateurs plus clairs et précis permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 4 (Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie). Ainsi, il a été réaffirmé, dans la déclaration de Qingdao de 2017, qu'il est de plus en plus nécessaire de disposer de politiques et

---

<sup>6</sup> Voir <http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/events/wtis2017/Programme.aspx>.

stratégies propres à garantir une utilisation sûre, appropriée et éthique des données, dans le respect de la vie privée des individus et de la confidentialité des informations permettant de les identifier.

## V. Conclusions

16. Il est largement admis qu'il est nécessaire d'accroître le volume et la qualité des statistiques officielles sur les TIC pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Programme 2030. Les pays devront utiliser des indicateurs relatifs aux TIC plus poussés que ceux du cadre de suivi des objectifs pour évaluer correctement les incidences de ces technologies sur leur développement durable. Ils seront accompagnés, à cet égard, par le nouveau groupe de travail du Partenariat chargé des TIC au service du développement durable.

17. La mesure des évolutions de l'économie numérique par l'intermédiaire des statistiques sur les TIC est une question qui intéresse de plus en plus de membres du Partenariat, dont les activités relevant du thème de l'édition 2017 du Colloque sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde nourrissent à leur tour le partage des connaissances dans le cadre du Partenariat. On peut notamment citer le *Rapport sur l'économie de l'information* (2017) de la CNUCED<sup>7</sup> et la publication *Perspectives de l'économie numérique* (2017) de l'OCDE<sup>8</sup>. Pour répondre aux nouveaux besoins en données concernant l'économie numérique, les pays devront renforcer la coordination nationale et dialoguer avec l'ensemble des parties concernées afin d'améliorer la qualité et la disponibilité des données et d'en tenir compte dans l'établissement de politiques.

18. Le Partenariat continuera d'examiner et d'actualiser sa liste d'indicateurs relatifs aux TIC, poursuivra la coopération visant à en élaborer de nouveaux et à définir la méthodologie correspondante, et contribuera au développement de la statistique dans les différents pays en les aidant à renforcer leurs capacités.

19. Le Partenariat souligne le potentiel des mégadonnées produites par l'économie numérique, et notamment par les technologies telles que l'Internet des objets, l'informatique en nuage et l'intelligence artificielle. Parallèlement, il sera nécessaire de répondre aux questions de l'accès aux données, de leur partage, de leur protection, de la vie privée et de la sécurité et il faudra que les systèmes statistiques nationaux mettent au point des protocoles leur permettant de tirer parti de ces nouvelles sources de données.

20. Le Partenariat appelle une nouvelle fois les partenaires de développement à envisager de renforcer l'assistance technique en matière de statistique des TIC, notamment en formant le personnel des services nationaux de statistique, ainsi que les autres producteurs et utilisateurs de statistiques officielles sur le sujet, et en finançant la collecte, l'analyse et la diffusion des données y relatives.

21. Le Partenariat présentera son prochain rapport à la Commission de statistique en 2020, conformément au programme pluriannuel de cette dernière.

<sup>7</sup> Consultable à l'adresse : [http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/ier2017\\_en.pdf](http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/ier2017_en.pdf). Le chapitre II est consacré à l'appréciation des évolutions de l'économie numérique.

<sup>8</sup> Consultable à l'adresse : [www.oecd.org/sti/oecd-digital-economy-outlook-2017-9789264276284-en.htm](http://www.oecd.org/sti/oecd-digital-economy-outlook-2017-9789264276284-en.htm).

22. La Commission est priée de prendre note des progrès accomplis dans le domaine des statistiques relatives aux TIC.



## Annexe

### **Nouveaux indicateurs relatifs au commerce électronique (ménages et individus)**

Le Groupe d'experts sur les indicateurs d'utilisation des TIC par les ménages a approuvé l'ajout des indicateurs ci-après dans le Manuel sur la mesure de l'accès des ménages et des particuliers aux technologies de l'information et de la communication, et la collecte annuelle des données y relatives par l'UIT.

#### **Indicateur 1 : catégories de biens et services achetés en ligne**

Les propositions de réponse (plusieurs réponses possibles) comprendraient notamment les biens et services suivants :

- Livres, magazines ou journaux ;
- Vêtements, chaussures, équipement sportif ou accessoires ;
- Matériel informatique ou pièces informatiques (unités périphériques comprises) ;
- Jeux sur ordinateurs ou jeux vidéo ;
- Logiciels (y compris les mises à jour et les applications payantes, à l'exclusion des jeux) ;
- Produits cosmétiques ;
- Produits financiers (y compris les titres et titres d'assurance) ;
- Alimentation, épicerie, alcool ou tabac ;
- Articles ménagers (ameublement, jouets, etc., à l'exclusion de l'électronique grand public) ;
- Services informatiques (à l'exclusion des logiciels) ;
- Médicaments ;
- Films, court-métrages ou images ;
- Musique ;
- Matériel de photographie, de télécommunication ou d'optique ;
- Billets ou réservations pour des activités de loisirs (rencontres sportives, pièces de théâtre, concerts, etc.) ;
- Voyages (billets, logement, location de véhicules, services de transport, etc.).

Population cible : personnes ayant acheté des produits par Internet.

#### **Indicateur 2 : moyens de paiement des achats en ligne**

Les propositions de réponse (plusieurs réponses possible) comprendraient notamment les moyens de paiement suivants :

- Paiement comptant à la livraison ;
- Paiement en ligne par carte de crédit ;
- Paiement en ligne par carte de débit ou par virement électronique ;

- Paiement par compte mobile (compte relié à un numéro de téléphone mobile) ;
- Service de paiement en ligne (par ex. PayPal, Google Checkout) ;
- Carte cadeau prépayée ou coupon à utiliser en ligne ;
- Points accumulés dans le cadre de programmes de fidélisation ou d'échange (par ex. « miles » aériens) ;
- Autres (par ex. chèque bancaire envoyé par courrier, etc.).

Population cible : personnes ayant acheté des produits par Internet.

### **Indicateur 3 : raisons du refus d'acheter en ligne**

Les propositions de réponse (plusieurs réponses possibles) comprendraient notamment les raisons suivantes :

- Manque d'intérêt ;
- Préférence pour les achats en magasin ;
- Inquiétudes liées à la sécurité (par ex. concernant la communication de données bancaires) ;
- Inquiétudes liées à la protection de la vie privée (par ex. concernant la communication de données personnelles) ;
- Inquiétudes techniques ou pratiques (par ex. concernant les sites Web, le paiement et la livraison) ;
- Manque de confiance (par ex. concernant les garanties, la réception ou le renvoi des produits) ;
- Manque de confiance, de connaissances ou de compétences.

Population cible : personnes n'ayant pas acheté de produits par Internet.

### **Indicateur 4 : modes de livraison**

Les propositions de réponse (plusieurs réponses possible) comprendraient notamment les modes de livraison suivants :

- Livraison directe à l'acheteur par l'intermédiaire des services postaux ordinaires ou d'autres services de livraison ;
- Livraison en magasin ou en point relais ;
- Livraison en ligne ou électronique par téléchargement depuis un site Web, une application, un logiciel ou autre (par ex. achats intégrés dans une application, services de diffusion en flux, etc.).

Population cible : personnes ayant acheté des produits par Internet.

---